



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Trente-huitième session, Centre international de conférences de Genève (CICG)

Genève, Suisse, 6-11 juillet 2015

RELATIONS ENTRE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

GÉNÉRALITÉS

1. Conformément à l'objectif stratégique 1.3 de son Plan stratégique 2014-2019, la Commission du Codex Alimentarius mène actuellement des activités visant à renforcer la coordination et la coopération avec les organisations internationales de normalisation afin d'éviter les doublons et d'optimiser les possibilités. À ce titre, le Secrétariat du Codex entretient des contacts réguliers avec les organisations internationales pertinentes sur les questions intéressant les travaux du Codex.

2. Le présent document fait le point sur les activités de liaison et les relations avec des organisations intergouvernementales internationales (section A) et des organisations non gouvernementales (section B) qui ont eu lieu depuis la trente-septième session de la Commission du Codex Alimentarius.

A. RELATIONS ENTRE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES INTERNATIONALES

Organisation mondiale du commerce (OMC)

3. Le Secrétariat du Codex a participé à des sessions du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires (Comité SPS) et du Comité des obstacles techniques au commerce, qui relèvent de l'OMC. Il a informé ces comités, oralement ou par écrit, des travaux de la Commission du Codex Alimentarius présentant un intérêt pour l'OMC. Plus particulièrement, le Secrétariat du Codex a constaté que nombre des craintes soulevées dans le cadre du Comité des obstacles techniques au commerce étaient liées à des questions concernant l'étiquetage nutritionnel. Il a donc appelé l'attention dudit Comité sur les travaux menés par le Codex dans ce domaine et a encouragé les pays à participer aux activités du Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime et du Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires. Le Secrétariat du Codex a apporté des contributions aux réunions du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (FANDC), le cas échéant. En retour, des représentants de l'OMC ont participé à certaines réunions de la Commission du Codex Alimentarius et de ses organes subsidiaires.

4. Les informations fournies par le Secrétariat de l'OMC au sujet des activités intéressant les travaux du Codex figurent dans le document portant la cote CAC/38 INF/3 et un compte rendu de la situation du FANDC est présenté dans le document portant la cote CAC/38 INF/4.

Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)

5. Des représentants de la FAO et de l'AIEA participent régulièrement aux réunions pertinentes des comités du Codex, en particulier celles du Comité sur les contaminants dans les aliments, du Comité sur les résidus de pesticides et du Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments, pendant lesquelles l'AIEA fournit des informations sur ses activités présentant un intérêt pour les travaux desdits comités et apporte des contributions techniques aux documents que ces organes élaborent.

6. En ce qui concerne les contaminants, l'AIEA a participé aux débats sur l'examen du texte intitulé *Les radionucléides dans les aliments: valeurs indicatives de l'OMS pour les seuils d'intervention calculés* au sein du Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments, et a prêté une assistance technique à cet égard. En retour, le Secrétariat du Codex a assisté aux réunions du Groupe de travail interorganisations, dirigé par l'AIEA, sur l'examen des normes internationales pour les radionucléides, afin de fournir des informations et des contributions ayant trait aux travaux du Codex dans ce domaine. Par ailleurs, le Secrétariat du Codex était présent et a communiqué des renseignements sur les travaux du Codex intéressant l'AIEA lors du Symposium international sur la sécurité et la qualité de l'alimentation: applications des techniques nucléaires et associées.

7. En ce qui concerne les résidus de pesticides dans les denrées destinées à l'alimentation humaine et animale, l'AIEA participe et prête un appui technique à l'élaboration de directives relatives aux critères de performance applicables aux méthodes d'analyse permettant de déterminer les résidus de pesticides au sein du Comité sur les résidus de pesticides.

8. En ce qui concerne les résidus de médicaments vétérinaires, l'AIEA coordonne des activités de recherche interinstitutionnelles sur ces résidus dans les produits de l'élevage et de l'aquaculture, en vue de renforcer le travail en réseau au niveau mondial et d'offrir une plateforme permettant de créer de nouvelles méthodes d'analyse pour la base de données du Système international d'information sur les résidus et les contaminants des aliments (INFOCRIS), qui contribue à l'application des *Directives pour la conception et la mise en œuvre d'un programme national de réglementation d'assurance de la sécurité alimentaire concernant les risques liés à l'utilisation de médicaments vétérinaires sur des animaux producteurs d'aliments* (CAC/GL 71-2009)¹.

9. Les informations fournies par le Secrétariat de l'AIEA sur les activités présentant un intérêt pour les travaux du Codex figurent dans le document portant la cote CAC/38 INF/7.

Organisation mondiale de la santé animale (OIE)

10. Les informations fournies par le Secrétariat de l'OIE sur les activités présentant un intérêt pour les travaux du Codex figurent dans le document portant la cote CAC/38 INF/2.

11. La collaboration continue entre le Codex et l'OIE a abouti à plusieurs textes du Codex et de l'OIE, qui ont été élaborés grâce aux contributions de ces deux organisations et comprennent des références croisées à des textes pertinents dont elles sont à l'origine (une liste des textes du Codex faisant référence à l'OIE figure à l'annexe 1).

Groupe de travail de l'OIE sur la sécurité sanitaire des aliments issus de la production animale

12. Le Secrétariat du Codex a assisté à la quatorzième réunion du Groupe de travail de l'OIE sur la sécurité sanitaire des aliments issus de la production animale, qui s'est tenue à Paris (France) en octobre 2014. À cette occasion, il a fait le point sur les textes adoptés par la Commission du Codex Alimentarius à sa trente-septième session ainsi que sur les activités en cours et futures des organes subsidiaires du Codex, en particulier ceux du Comité sur l'hygiène alimentaire ayant trait à la trichinellose et à la salmonelle chez les bovins et les porcins. La participation du Secrétariat du Codex au Groupe de travail de l'OIE sur la sécurité sanitaire des aliments issus de la production animale contribue à la coordination des travaux entre l'OIE et le Codex, et à l'échange d'informations présentant un intérêt commun. Le Secrétariat participera à une réunion électronique du Groupe de travail prévue pour juin 2015.

Groupes spéciaux de l'OIE

13. Le Secrétariat du Codex a participé, en qualité d'observateur, aux travaux des groupes spéciaux de l'OIE sur la salmonelle chez les porcins (août 2014) et chez les bovins (décembre 2014) en vue des travaux actuels du Comité sur l'hygiène alimentaire qui concernent la salmonelle chez les porcins et les bovins. La participation à cette réunion a contribué à assurer la cohérence et la complémentarité entre les textes du Codex et de l'OIE et à limiter les doublons, tout en veillant à ce que la totalité de la filière alimentaire soit couverte.

14. L'OIE contribue, en qualité d'observateur, aux travaux du Codex en formulant des observations et en participant aux sessions de la Commission et de ses organes subsidiaires et aux activités de groupes de travail électroniques et physiques. Par ailleurs, l'OIE est invitée à élaborer des documents d'information sur les activités pertinentes à l'intention de la Commission du Codex Alimentarius et de plusieurs comités, notamment le Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments, le Comité sur l'hygiène alimentaire et le Comité sur le poisson et les produits de la pêche.

¹ <http://nucleus.iaea.org/fcris/VetSubMethodList.aspx>

Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE)

15. Le Secrétariat du Codex assiste régulièrement, en qualité d'observateur, à des réunions du Groupe de travail de la CEE sur les normes de qualité agricoles et de ses sections spécialisées dans la normalisation des fruits et légumes frais et des produits secs ou séchés afin d'échanger des informations sur les travaux de normalisation menés par le Codex et la CEE et d'apporter des contributions sur des questions présentant un intérêt commun qui font l'objet de débats au sein de ces deux organes. L'objectif est d'harmoniser, dans la mesure du possible, les normes de qualité agricoles. À cet égard, le Secrétariat du Codex a assisté à la soixante-troisième session de la section spécialisée dans la normalisation des fruits et légumes frais (avril 2015). Les débats menés à cette occasion sur l'ail et la pomme de terre comestible présentaient un intérêt pour le Comité du Codex sur les fruits et légumes frais car ces deux produits sont inscrits dans son programme de travail actuel. En effet, les travaux déjà réalisés par la CEE dans ce domaine sont pris en compte à l'heure d'élaborer des normes Codex pour les produits concernés.

16. De même, le Secrétariat de la CEE assiste régulièrement, en qualité d'observateur, à des réunions du Comité du Codex sur les fruits et légumes frais et du Comité du Codex sur les fruits et légumes traités afin d'échanger des informations sur les travaux de normalisation menés par la CEE et le Codex et d'apporter des contributions sur des questions présentant un intérêt commun qui font l'objet de débats au sein de ces deux organes. À cet égard, le Secrétariat de la CEE a assisté à la vingt-septième session du Comité du Codex sur les fruits et légumes traités (septembre 2014) en vue des débats sur une normalisation éventuelle des produits secs ou séchés, et devrait participer à la dix-neuvième session du Comité du Codex sur les fruits et légumes frais (octobre 2015) en vue de l'examen des normes Codex pour l'ail et la pomme de terre comestible, entre autres questions intéressant à la fois la CEE et le Codex.

17. Les informations fournies par la CEE sur les activités présentant un intérêt pour les travaux du Codex figurent dans le document portant la cote CAC/38 INF/8.

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Application des normes internationales pour les fruits et légumes

18. Le Secrétariat du Codex assiste régulièrement, en qualité d'observateur, à des réunions plénières du Régime OCDE afin d'échanger des informations sur les travaux de normalisation menés par les deux organes et d'apporter des contributions sur des questions présentant un intérêt commun qui font l'objet de débats au sein de ces organes. Par ailleurs, il a participé à plusieurs activités de renforcement des capacités conduites par l'OCDE afin de réaliser des présentations sur les travaux du Codex en matière de qualité des fruits et légumes. Le Secrétariat de l'OCDE communique régulièrement des informations sur les activités de l'organisation intéressant le Comité du Codex sur les fruits et légumes frais. La collaboration entre le Codex et le Régime OCDE vise à étudier les synergies possibles entre les travaux complémentaires des deux organes, comme la mise au point de brochures explicatives publiées par l'OCDE sur les normes Codex pour les fruits et légumes.

Chimie des résidus de pesticides et utilisations secondaires

19. Le Secrétariat de l'OCDE communique régulièrement des informations sur la chimie des résidus de pesticides et les utilisations secondaires au Comité du Codex sur les résidus de pesticides. Ces informations présentent un intérêt pour les travaux que ce Comité mène actuellement sur l'établissement de limites maximales de résidus (LMR) applicables aux pesticides et, plus particulièrement, pour la formulation d'orientations concernant l'établissement de LMR relatives aux cultures secondaires, y compris d'autres questions liées à ces produits.

20. Les informations fournies par le Secrétariat de l'OCDE sur les activités présentant un intérêt pour les travaux du Codex figurent dans le document portant la cote CAC/38 INF/1.

Conseil oléicole international (COI)

21. Le COI collabore de longue date avec le Codex à l'élaboration et à la révision des textes du Codex concernant les produits oléicoles et participe régulièrement à des réunions de comités pertinents, comme le Comité du Codex sur les graisses et les huiles et le Comité du Codex sur les fruits et légumes traités. Il a d'ailleurs fourni des informations sur ses activités pertinentes à la dernière session du Comité sur les graisses et les huiles.

22. Le Secrétariat du Codex reçoit les documents relatifs aux réunions sur les produits oléicoles organisées par le COI et, le cas échéant, participe à ces réunions afin de faire le point sur les travaux des comités pertinents du Codex.

Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV)

23. L'OIV fournit régulièrement des informations sur ses activités pertinentes ou participe à la Commission du Codex Alimentarius et à plusieurs comités du Codex, en particulier le Comité sur les additifs alimentaires, le Comité sur les contaminants dans les aliments et le Comité sur les fruits et légumes frais.

24. Elle participe aux travaux menés par le Comité sur les additifs alimentaires, en particulier ceux qui concernent les dispositions relatives aux additifs alimentaires qui figurent dans la *Norme générale pour les additifs alimentaires*, notamment pour la catégorie «Vins» et ses sous-catégories, et à la révision du système des catégories d'aliments.

25. Des informations détaillées sur les activités de l'OIV et sa coopération avec le Codex figurent dans le document portant la cote CAC/38 INF/5.

Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV)

26. Le Secrétariat du Codex assiste régulièrement à des sessions de la Commission des mesures phytosanitaires de la CIPV. En outre, des contacts informels se poursuivent entre les secrétariats du Codex et de la CIPV sur des questions présentant un intérêt commun.

27. Les secrétariats du Codex et de la CIPV collaborent sur des questions techniques/administratives comme les sites Internet, l'interaction avec les points de contact, les groupes de travail électronique, etc. Ensemble, ils réfléchissent à une nouvelle version du système de commentaire en ligne qui permet de recueillir des observations en toute sécurité et de les compiler de façon automatique. Ce système devrait être adopté par la FAO et d'autres organisations. Les travaux dans ce domaine ont pris du retard en raison de la réorganisation interne du système d'appui de la FAO mais les négociations avec un prestataire extérieur devraient aboutir sous peu.

B. RELATIONS ENTRE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES

Organisation internationale de normalisation (ISO)

28. Le Codex est en liaison avec l'ISO/TC 34 (Produits alimentaires), l'ISO/TC 234 (Pêches et aquaculture) et le Comité pour l'évaluation de la conformité (ISO/CASCO). Par conséquent, son Secrétariat reçoit tous les documents afférents à ces comités, suit leurs travaux et participe aux réunions pertinentes, dans la mesure du possible.

29. En outre, les secrétariats du Codex et de la Consultation mixte FAO/OMS d'experts de l'évaluation des risques microbiologiques suivent les travaux de l'ISO/TC 34/SC 9 (Microbiologie). Le Secrétariat du Codex a été invité à participer à la prochaine réunion (juin 2015).

30. L'ISO participe régulièrement à la Commission du Codex Alimentarius et au Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage, auquel elle apporte une contribution technique extrêmement importante en ce qui concerne les méthodes d'analyse et des questions d'ordre général comme l'incertitude de l'échantillonnage. La contribution de l'ISO dans le domaine des méthodes d'analyse et d'échantillonnage est considérable, étant donné que plus de 300 techniques d'analyse font référence à des méthodes ISO.

31. Des informations détaillées sur les activités de l'ISO et sa coopération avec le Codex figurent dans le document portant la cote CAC/38 INF/6.

ANNEXE 1

Textes du Codex faisant référence à l'OIE

Référence	Titre
CAC/RCP 52-2003	<u>Code d'usages pour les poissons et les produits de la pêche</u>
CAC/RCP 54-2004	<u>Code d'usages pour une bonne alimentation animale</u>
CAC/RCP 57-2004	<u>Code d'usages en matière d'hygiène pour le lait et les produits laitiers</u>
CAC/RCP 58-2005	<u>Code d'usages en matière d'hygiène pour la viande</u>
CAC/GL 38-2001	<u>Directives pour la conception, l'établissement, la délivrance et l'utilisation des certificats officiels génériques</u>
CAC/RCP 61-2005	<u>Code d'usages visant à réduire au minimum et à maîtriser la résistance aux antimicrobiens</u>
CAC/GL 26-1997	<u>Directives sur la conception, l'application, l'évaluation et l'homologation des systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires</u>
CAC/GL 60-2006	<u>Principes applicables à la traçabilité/au traçage des produits en tant qu'outil d'un système d'inspection et de certification des denrées alimentaires</u>
CAC/GL 62-2007	<u>Principes de travail pour l'analyse des risques en matière de sécurité sanitaire des aliments destinés à être appliqués par les gouvernements</u>
CAC/GL 67-2008	<u>Certificat d'exportation pour le lait et les produits laitiers</u>
CAC/GL 77-2011	<u>Lignes directrices pour l'analyse des risques liés à la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire</u>
CAC/GL 78-2011	<u>Directives pour la maîtrise de Campylobacter et de Salmonella dans la chair de poulet</u>
CAC/GL 80-2013	<u>Lignes directrices sur l'application de l'évaluation des risques en matière d'aliments pour animaux</u>
CAC/GL 82-2013	<u>Principes et directives concernant les systèmes nationaux de contrôle des aliments</u>
CAC/GL 85-2014	<u>Directives sur le contrôle de Taenia saginata dans la viande de bovins domestiques</u>
Pour adoption par la Commission du Codex Alimentarius à sa trente-huitième session	<u>Directives pour le contrôle des Trichinella spp. dans la viande de suidés</u>